

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana-Tanindrazana- Fandrosoana

MINISTERE DE L'ITERIEUR
ET DE LA DECENTRALISATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION PROVINCIALE DE
L'INTERIEUR ET DE LA
DECENTRALISATION

PREFECTURE D'ANTSIRANANA

N° 143-MID/SG/DPID/DIST/PREF/ANTS/ASS

RECEPISSE PROVISOIRE
de dépôt de déclaration d'une association dite :
« CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE Italie/MADAGASCAR »
(A.C.C.I.I.M) suivant l'ordonnance N°60-133 du
03 Octobre 1960 dont le siège est fixé au cité SIM
122 CU/Diégo-Suarez

Nous soussignons Le Préfet d'Antsiranana certifie qu'il a été reçu ce jours de Monsieur Visone CIRO, né le 22 Juillet 1953 à POLLENA TROHIA, titulaire de Carte Nationale d'identité N°715 011 015 335 du 17/04/2004 à Antsiranana, domicilié cité SIM 122 CU/DS, les dossiers de constitution de l'Association dite : « CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE Italie/MADAGASCAR » (A.C.C.I.I.M), composé de :

- Statuts en 6ex 01
- Déclaration de constitution de l'association en 6ex 01
- Procès-verbal en 6ex 01
- Liste des membres du Bureau en 6 ex..... 01

En foi de quoi, le présent récépissé est délivré au Président de ladite Association pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Antsiranana, le 08 Juin 2017

Le Préfet

